

Annexe 11
BVE**Rectorat de xxx**

Arrêté du XXXXX 2011 portant création du bureau de vote électronique par internet pour l'élection du comité technique académique de

Le recteur de l'académie de XXXXX, chancelier des universités,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires pour les élections fixées du 13 octobre 2011 au 20 octobre 2011 ;

Arrête :

Article 1 - Il est institué un bureau de vote électronique par internet pour l'élection du comité technique académique de XXXXX.

Il exerce les compétences fixées par le décret du 26 mai 2011 susvisé et l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé.

Article 2 - Le bureau de vote électronique, mentionné à l'article 1er, est institué pour les élections fixées du 13 au 20 octobre 2001.

Article 3 - Le bureau de vote électronique par internet comprend les membres représentant l'administration suivants :

1 - Président, M. XXXXX, secrétaire général (qualité à préciser)

2 - Secrétaire, M. XXXXX, (qualité à préciser)

Le bureau de vote électronique par internet comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

1 - Délégué de la liste n° 1

2 - Délégué de la liste n° 2

3 - XXXXXXXX

Article 4 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.